



**Déclaration préalable intersyndicale
CSA - SD de repli « carte scolaire » du 20 avril 2026**

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Mesdames et Messieurs les membres du CSA-SD,

La carte scolaire proposée en première instance en CSA-SD, le jeudi 2 avril 2026, a été rejetée par un vote unanime contre. *Et pour cause !* Elle ne répond ni aux intérêts ni aux besoins des élèves, des équipes, du terrain.

Votre projet de carte scolaire, s'il était maintenu tel quel, n'améliorerait pas la nécessaire prévention de la difficulté scolaire.

En effet, aucune création de postes de RASED n'a été proposée ! Alors que c'est une demande constante des personnels, alors que c'est une demande constante portée par l'intersyndicale de manière unitaire qui rassemble toutes nos organisations, alors que la Formation Spécialisée, que ce soit lors des visites ou dans le cadre de l'étude des fiches SST, préconise le développement des RASED, ne pas tenir compte de cette demande relève d'un dogmatisme provocateur inacceptable.

Alors que se multiplie le nombre de situations où le comportement de certains enfants ne leur permet pas d'être des élèves disponibles pour les apprentissages scolaires, alors que se multiplie le nombre de situations où le comportement de certains élèves est incompatible avec les règles de vie en collectivité et parfois porte atteinte au fonctionnement de la classe voire à la sécurité des autres élèves et des personnels, il est plus que jamais urgent de créer des postes d'enseignant.es spécialisé.es à valence relationnelle. Il en existe encore dans d'autres départements où des départs en formation sont organisés. Ce qui est possible ailleurs doit l'être en Creuse.

Dans le même temps, un poste de PEMPR est aujourd'hui supprimé, poste dont la création avait été à l'origine justifiée par « l'action complémentaire au RASED » que ces postes devaient apporter.

Le projet de carte scolaire, s'il était maintenu tel quel, continuerait de priver des élèves d'école à chaque fois que leur enseignante ou enseignant n'est pas remplacé.e. Et des jours non remplacés, il y en a beaucoup trop !

L'absence de création de postes de remplaçante ou de remplaçant est incompréhensible et inacceptable alors que tous les jours des élèves sont privés d'école en Creuse et alors que le remplacement était prétendument une priorité donnant lieu il y a encore moins de deux mois à la réunion d'un Groupe de Travail spécifique.

Le projet de carte scolaire, s'il était maintenu tel quel, dégraderait les conditions de travail des personnels et les conditions d'apprentissage des élèves dans les écoles impactées par des fermetures de classe. C'est la double peine appliquée à ces écoles dont le nombre de niveaux par classe et le nombre d'élèves par classe vont augmenter sans que ces écoles bénéficient de contreparties positives que ce soit en remplacement ou en prise en charge de la difficulté scolaire ! Ces effets dus aux suppressions de postes dans un contexte d'iniquité territoriale sont, pour nos organisations, inacceptable.

Le projet de carte scolaire, s'il était maintenu tel quel, impacterait les élèves qui ont le plus de besoins :

- Il s'agit des élèves en situation de handicap impactés par la suppression de postes en IME alors que les places manquent, alors que les besoins sont constatés au quotidien sur le terrain et alors que les équipes et les élèves en IME ont besoin de conditions les plus favorables possibles. Ces suppressions viennent par ailleurs fragiliser les équipes des IME et leur organisation dans un contexte où ces établissements sont en pleine mutation et où il est demandé aux équipes de fonctionner en dispositif encore plus inclusif. Nos organisations rappellent qu'elles sont opposées à l'inclusion sans moyens adaptés suffisants dédiés, contre productive, quoiqu'il en

coûte pour les élèves et les personnels. Nous refusons l'inclusion systématique et forcée, et nous défendons une scolarisation adaptée, notamment en structures spécialisées lorsque cela est nécessaire.

- Il s'agit également des élèves fragiles à besoins spécifiques qui seront pénalisés par la suppression des 3 postes de « maîtres supplémentaires » à Guéret (groupe scolaire Jacques Prévert), sur le REP de Bourgneuf ou encore sur les écoles de Lavaveix-les-Mines, Aun, Chénérailles. Ces suppressions remettraient en cause les fonctionnements pédagogiques innovants qui apportaient du « plus » et du « mieux » à tous les élèves dont ceux qui en avaient le plus besoin.

Le projet de carte scolaire, s'il était maintenu tel quel, contreviendrait au cadre national des limitations des effectifs en REP notamment à Masbaraud ; école qui totalise 60 élèves en REP avec des classes à multiniveaux pour 3 classes. Monsieur l'Inspecteur d'Académie, vous qui indiquez souvent que « *vous êtes fonctionnaire, vous êtes là pour fonctionner* », cet écart avec le cadre national est peu compréhensible et est non cohérent avec votre positionnement habituel.

Le projet de carte scolaire, s'il était maintenu tel quel, entérinerait la création de 4 postes PAS à marche forcée qui anticipe même le calendrier national de déploiement. Ce déploiement, alors que le bénéfice direct pour les élèves reste à démontrer, est non souhaité par les personnels. Ce déploiement, sans moyens dédiés, ampute autant de moyens qui pourraient être bien plus profitables pour les élèves et les équipes ! Nos organisations demandent l'abandon des PAS et l'utilisation de ces moyens à bon escient !

Le projet de carte scolaire, s'il était maintenu tel quel, prévoit le déploiement de postes supplémentaires sans qu'aucun bilan sur le fonctionnement et sur leur intérêt ne soit apporté ! Il s'agit notamment des 4 postes PAS et d'1 poste « régulateur EBEP ». Pourtant, Monsieur l'Inspecteur d'Académie vous vous étiez engagé en carte scolaire l'année dernière suite à la création des premiers postes PAS et régulateurs EBEP à produire un bilan pour la carte scolaire cette année. Nous avons rappelé cet engagement en GT préparatoire de cette carte scolaire. La multiplication de ces postes sans présentation de bilan interroge.

Le projet de carte scolaire, s'il était maintenu tel quel, ne répond pas aux situations où des ouvertures de classes sont nécessaires et attendus par les équipes.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, vous l'aurez compris, nos organisations, comme les personnels, attendent un autre projet de carte scolaire.

Prévention de la difficulté scolaire par la création de postes de RASED notamment des postes d'enseignantes et enseignants spécialisés à valence rééducative, amélioration du remplacement, annulation des suppressions en IME (notamment à Felletin), annulation des suppressions de postes de maîtres supplémentaires, annulation du déploiement généralisé des PAS, équité départementale dans les mesures de carte scolaire sont les points sur lesquels nos organisations seront attentives et sont en attente d'évolution.

C'est en observant ces points, et les évolutions sur ceux-ci qui seront déterminantes, que nous apprécierons le nouveau projet de carte scolaire que vous présenterez aujourd'hui.

Pour nos organisations, la carte scolaire doit répondre aux besoins des personnels, des équipes, des élèves, du terrain.

Nos organisations ne cesseront de porter les mandats donnés par les personnels et ainsi de les représenter.

Nos organisations sont fermement attachées à la défense du cadre national de l'École et à la lutte contre les inégalités territoriales.

Nos organisations ne cesseront de se battre pour l'ambition qui est la nôtre et pour laquelle les personnels s'engagent au quotidien et sans compter : la réussite et l'émancipation de toutes et tous les élèves !

Guéret, le lundi 20 avril 2026